

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 5, Rue de Bel-Air, Nantes

Union Départementale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air

Mercredi 4 janvier 1922, à 19 heures, réunion du bureau de l'Union Départementale.

Lundi 9 janvier 1922, à 19 heures, réunion de la Commission des Fêtes.

Belle et nombreuse assistance dimanche, 11 décembre, à la salle des fêtes de l'U. D. S. T. C.

A l'ouverture de la séance, le Président de la Commission des Fêtes nous donne, en quelques mots, les buts qui doivent nous guider dans l'organisation de nos séances qui sont : 1^o de réunir les familles des différents syndicats de l'U. D. afin d'apprendre à se connaître et par là d'arriver à s'aider ; 2^o d'occuper les loisirs de nos jeunes syndiqués afin de les conserver dans le bien ; 3^o de se procurer des ressources pour faire vivre l'U. D. et aussi de pouvoir aménager la salle des fêtes, par l'achat de décors et tous autres accessoires pour donner nos fêtes.

Ensuite, brillante séance, pendant laquelle, avec l'orchestre dirigé par M. Godefroy, nous a donné ses meilleurs morceaux. On a applaudi dans la première partie : M. Debroise, basse, qui avec beaucoup de sûreté, nous a chanté « Le Cor » ; M. Jeizer, dans son solo de violon, joué à la perfection ; M. Lepervier, jeune diseur de goût, dans la « Légende du Zéphyr », de Zamacois ; Mme Ploquin-Guigard, 1er prix du Conservatoire de Nantes, a été très goûtée de l'assistance, qui ne lui a pas ménagé les applaudissements.

Cette première partie s'est terminée par la comédie en 1 acte : « Le Pardessus », parfaitement rendue par MM. Goix, Fromentin, Guinebreteau et Bertrand, jeunes artistes qui promettent pour l'avenir.

Dans la deuxième partie, M. Baron, comique, a débuté par deux scènes militaires réjouissantes, puis M. Godefroy, violoniste, M. Mary, violoncelliste et Mlle Laignon, pianiste, déjà bien connue et appréciée, firent entendre en trio : « Berceuse », sérénade de Tellani, et « Babillage », de Gillet, qui leur ont valu de chaleureux applaudissements.

M. Landry, régisseur de la Commission des fêtes, avec une diction si parfaite, nous a donné trois des meilleurs morceaux de son répertoire. Puis avec Mme Ploquin-Guigard, MM. Lépine, ténor, Debroise, basse, qu'accompagnait Mlle Laignon, pianiste, ce fut le trio du cinquième acte de « Faust », admirablement chanté par ces trois parfaits chanteurs.

Enfin cette deuxième partie s'est terminée par : « Content n'est pas... content », comédie en un acte d'Albert Delrue, parfaitement interprétée par MM. Landry, Pointière, Vespa et Mathel, ce qui leur a valu les applaudissements de la salle entière.

Nos compliments à tous les artistes, ainsi qu'aux organisateurs.

Si du côté organisation séance la Commission des fêtes a obtenu un gros succès, il faut reconnaître que les spectateurs auraient pu être plus nombreux et que notre salle pouvait certainement contenir 100 à 150 personnes de plus et que si ce résultat avait été obtenu le succès de la fête eût été complet et les finances de l'U. D. en auraient profité.

Il est regrettable en effet que nos syndicats, quels qu'ils soient, ne fassent pas un plus gros effort pour aider au succès de nos fêtes.

Souhaitons que la prochaine séance, prévue pour février prochain, sera, tant par la composition du programme en préparation que par l'affluence des spectateurs, un véritable succès. Le prochain numéro du « Messenger » en indiquera la date exacte.

Le Président des fêtes de l'U. D.,
Gustave PRESSENSE.

NAISSANCE

M. et Mme Rebondin sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fille Jeanne-Josèphe-Marie-Madeleine.

Nos félicitations et nos vœux sincères.

Syndicat de la Métallurgie

Convocations le dimanche 8 janvier.
Réunion d'études à 9 heures 30.
Les assurances sociales (suite).

Rapport sur le projet d'établissement d'une Société de Secours Mutuels professionnels et familiale.

Préparation de notre matinée-concert de février.

Le samedi 7 janvier, réunion du Bureau (présence indispensable). La réunion aura lieu à l'heure habituelle.

Le dimanche 22, à 9 heures, réunion du Bureau et des commissaires pour prendre les dernières dispositions pour la matinée de février.

Vu la situation actuelle, les syndiqués sont instamment priés d'assister en nombre à la réunion du 8 courant où des dispositions spéciales pourraient être envisagées pour éviter le chômage.

Le Bureau de la Métallurgie profite du renouvellement de l'année pour présenter ses vœux et ses souhaits à tous les syndiqués. Il espère que les tout petits auront été satisfaits de la visite du Père Noël ; que l'année qui commence sera moins triste que l'année écoulée et que le chômage s'atténuera.

Tous les syndiqués touchés par le chômage doivent en informer le syndicat qui fera l'impossible pour leur faciliter de trouver de suite un emploi.

Pour le Bureau : GUERIN.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

Les membres du syndicat, ouvriers et élèves de l'école professionnelle, sont convoqués en assemblée générale le dimanche 22 janvier 1922, à 9 heures et demie, au siège social, 6, rue de Bel-Air, Nantes.

Ordre du Jour :

Election du Bureau ;
Paiement des cotisations ;
Renouvellement des cartes syndicales, cartes donnant droit à l'achat de la Coopérative à des prix très avantageux et à une réduction dans certaines maisons commerciales.

Prière de rapporter les anciennes cartes.

Le Président : THOMARE.

NECROLOGIE

Le 25 novembre 1921, notre président, M. Thomaré, a eu la douleur de perdre sa femme, décédée à la suite d'une longue maladie. En cette douloureuse circonstance, nous offrons à M. Thomaré, ainsi qu'à sa famille, nos plus vives et chrétiennes condoléances.

UNION SPORTIVE SYNDICALE CATHOLIQUE

JEUNES GENS

adhérez à l'U. S. S. C.

pour y suivre

les cours d'éducation physique

sous la direction du D^r CONDROYER
Ces cours vous procureront
une saine distraction,
vous développeront et vous fortifieront.

JEUNES FILLES

adhérez à l'U. S. S. C.

(Section Féminine)

Saine distraction

Force et Santé

par les cours d'éducation physique,
sous la direction du D^r CONDROYER.

Pour la première fois, dans les colonnes du « Messenger Syndical », l'U. S. S. C. prend contact avec le lecteur.

Née depuis six ou huit mois, l'U. S. S. C. n'a pas voulu faire part de son entrée dans le monde avant d'être certaine de pouvoir vivre, mais aujourd'hui qu'elle vit, elle veut se faire connaître et se faire apprécier de tous ; elle le peut désormais, car, si ses débuts ont été pénibles, les progrès qu'elle a réalisés en très peu de temps, lui promettent de longs jours et de nombreux succès, sans parler du bien qu'elle a déjà fait à ses membres et qu'elle continuera à leur faire au point de vue du développement physique, de la force et surtout de la santé.

Le lecteur ne reconnaîtrait pas en effet dans les élèves actuels du cours d'éducation physique les débutants qui, l'été dernier, évoluaient de façon si gauche et qui exécutaient à grand peine les mouvements qu'on réclame aux enfants des écoles.

Qu'est-ce donc que l'U. S. S. C. ?

Ce n'est point une Société de Gymnastique pouvant être comparée et mise en

opposition avec les différentes sociétés si florissantes et si utiles de nos patronages.

C'est un groupe d'enfants, de jeunes gens et de jeunes filles suivant des cours d'éducation physique donnés, dans son Institut, par un professeur compétent, M. le docteur Condroyer, au bienveillant concours duquel nous devons de pouvoir procurer aux enfants des Syndiqués et aux Syndiqués eux-mêmes, les moyens de se développer, de se fortifier tout en se distrayant, et tout cela contre une cotisation mensuelle qui défie toute concurrence par sa modicité.

L'U. S. S. C. comprend un groupe de jeunes gens qui, malheureusement, est encore en formation, n'ayant pas pu réunir le minimum de membres nécessaire pour pouvoir partir. Il prendra son essor au printemps prochain ; d'ici là, nous comptons sur le concours de tous les camarades pour nous amener des adhésions.

A côté de ce groupe de jeunes gens, l'U. S. S. C. a formé une section féminine qui, hésitante au début, est actuellement en pleine prospérité et se développe tous les jours. C'est de cette section que nous parlons au début de cet article et c'est elle qui aura les honneurs de ce premier article.

Toute jeune encore, cette section a déjà affronté au sein de l'Institut du docteur Condroyer (les cours étant rigoureusement donnés en dehors de tout public à l'exception toutefois des parents), deux matches depuis près de deux mois.

Dans le premier, quoique ayant fait assez bonne figure, la section féminine de l'U. S. S. C. avait été battue par le groupe des employées des grands magasins de Nantes ; mais, dans le second qui eut lieu le vendredi 2 décembre, la section a pris sa revanche et a gagné sur toute la ligne.

Ce premier résultat permet les plus belles espérances. Nous en félicitons tous les membres de la section, et spécialement les jeunes filles de la première équipe pour leur courage et leur amour du travail qui leur a valu un aussi beau résultat. Nous ne doutons pas qu'elles continueront à faire tous leurs efforts pour ne pas rester en si bon chemin ; ce sera le meilleur moyen pour elles de témoigner leur reconnaissance à leur éminent professeur M. le docteur Condroyer, que nous tenons à remercier ici pour tout le mal qu'il se donne dans la direction technique de notre groupe.

Le Vice-Président de l'U. S. S. C.,

R. JOUBERT.

Nous tiendrons tous les mois les lecteurs du « Messenger » au courant des progrès de l'U. S. S. C. et comptons sur la bonne volonté de tous les Syndiqués pour aider les membres du bureau de ce groupe dans leur tâche.

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU

MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Pour tous vos Achats

Adressez-vous

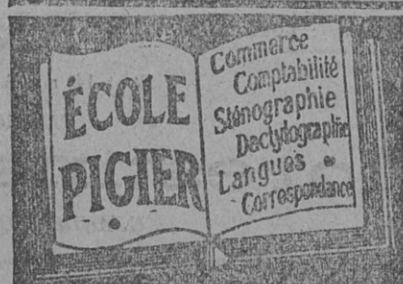
A LA PREMIÈRE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1^{re} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

Succursales : De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14.

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel — Commerce — Comptabilité — Sténo-Dactylo — Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS

Inscription à toutes époques de l'Année.

M. BRILLET

Expert-Comptable
Directeur-Concessionnaire

DAMES, JEUNES FILLES

Entrées et Salles spéciales
Professeurs Dames

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

Dans les communes de moins de 1.000 habitants : 75, 100, et 50 francs.

Le fait qu'un locataire a signifié sa demande de prorogation dès 1918 ou 1919, ne dispensait pas le propriétaire de donner congé.

Exemple : Un locataire verbal a signifié par huissier, en 1918, sa volonté d'user de la prorogation. Le propriétaire n'a pas répondu. Pour la première fois, en septembre 1921, il donne congé pour le 1^{er} janvier 1922.

Le locataire a droit à deux ans ou à la durée de sa mobilisation (petits loyers) sans augmentation à partir du 1^{er} janvier 1922.

Si au contraire le propriétaire a donné congé depuis plus de deux ans, il pourra faire expulser le locataire en janvier prochain.

Dans ce cas, le locataire a intérêt à accepter une offre de prolongation de son bail avec augmentation.

Cette augmentation, si elle ne dépasse pas 40 à 50 0/0 (charges comprises) est raisonnable. Elle est justifiée par l'augmentation des charges de la propriété.

Si l'augmentation proposée est supérieure à ce taux, le locataire a intérêt à attendre la promulgation de la loi en discussion. Il n'a pas à redouter d'expulsion en janvier, car dans le cas même où la loi ne serait pas votée il obtiendrait sans nul doute, en référé, un délai de trois mois.

IV. — *Baux ou locations verbales contractés après le 1^{er} août 1914.*

Plus de prorogations après le 1^{er} janvier à moins que le locataire n'ait fait usage avant le 16 août dernier de la loi du 16 juillet qui lui permettait d'obtenir une prolongation jusqu'en avril 1922 moyennant augmentation.

Dans ce cas se conformer pour l'attitude à prendre en face d'une demande d'augmentation aux indications données plus haut.

EN MARGE DU SYNDICALISME

La fièvre jaune

Au lendemain du Congrès de l'Union des intérêts économiques, il ne paraît peut-être pas inactuel que nous repartions des syndicats ouvriers indépendants. Nous publions donc le compte rendu, par un militant du Sud-Est, d'un Congrès tenu à Lyon il y a quelques semaines par lesdits syndicats.

Les « Syndicats Indépendants (?) du Sud-Est », qui disputent à la C. N. T. les subventions des Chambres Patronales, ont tenu récemment à Lyon un congrès qu'ils ont qualifié d'« important », sans avouer toutefois le nombre de ses adhérents. Aussi bien, la chose importe peu. Ce qui est plus intéressant, à cause des dessous qu'il permet d'entrevoir, c'est le compte-rendu transmis à la presse lyonnaise.

« Le congrès — lisons-nous — a demandé que le projet du gouvernement sur les assurances sociales soit adopté (est-ce bien adopté qu'on a voulu écrire, et non adapté ?) et modifié de façon à ne pas gêner le libre développement de la mutualité et à ne pas surcharger outre mesure les industries à personnel nombreux. »

Le passage que nous avons souligné suffirait à lui seul à dénoncer l'inspiration de ce congrès. Que les sociétés anonymes qui dominent le marché national et international (et... subventionnent les syndicats « indépendants ») payent au prorata du personnel qu'elles emploient et des bénéfices qu'elles encaissent : voilà ce contre quoi ne pouvaient manquer de protester les syndicats « indépendants ».

Après cette première satisfaction accordée par ordre à leurs commanditaires, les congressistes se sont préoccupés de leur en donner plusieurs autres. Ils ont émis un vœu « réclamant de profondes modifications à la loi sur la journée de huit heures, pour corriger les inconvénients trop brusques de cette mesure. »

Nous avons déjà lu ce vœu dans les ordres du jour votés à l'unanimité par tous les congrès patronaux...

« Le congrès s'est, en outre, occupé des moyens de nature à mettre fin au chômage et à la crise du logement; il a également réclamé des mesures pour faire baisser le coût de la vie. »

Vous et moi, tenant un congrès, aurions été heureux et fiers de donner au monde émerveillé ces « moyens de nature » que n'ont pas encore pu trouver des industriels et des économistes distingués. Mais les syndicats « indépendants » préfèrent garder le silence sur leur découverte, afin sans doute de n'en livrer le secret que contre argent comptant.

En attendant, ils nous donnent les précisions que voici :

« Les délégués... affirment l'inébranlable attachement des organisations qu'ils représentent aux idées d'ordre, de paix, de justice, de devoir et d'union du capital et du travail »

De quel ordre, de quelle paix, de quelle

justice, de quel devoir et de quelle sorte d'union s'agit-il ? Qui donnera de la vie à ces grands mots, et comment ? Sur quelles bases ces grandes « idées » reposeront-elles ? bases sur lesquelles doit reposer cet édifice : On a oublié de nous dire tout cela. D'ailleurs, était-ce bien utile ? Nous connaissons les elles sont d'une espèce sonnante et... trébuchante... Et tout le reste se devine !

Après cette avalanche de mots creux, vient une averse de « lapalissades ». Les délégués « indépendants » proclament qu'ils sont « résolus à poursuivre l'amélioration du sort des travailleurs » par l'application intégrale des formules que voici : L'amélioration du sort des travailleurs « dépend essentiellement de l'activité économique dont seul le retour peut mettre fin au chômage et procurer les ressources nécessaires à la réalisation des réformes sociales. » Autrement dit : quand le travail reprendra on ne chômera plus ; quand on ne chômera plus on aura de l'argent ; quand on aura de l'argent on pourra penser aux assurances et aux réformes sociales, à la condition, évidemment, que celles-ci ne surchargent pas outre mesure les auteurs véritables de cet ordre du jour... qui ne sont pas des ouvriers !

Nos congressistes continuent en déclarant que les « mouvements grévistes injustifiés » entravent l'activité de l'industrie, et que « le coût de la vie, particulièrement celui des produits alimentaires rend la production onéreuse ». Il pleut des vérités premières ; tendans nos rouges tabliers !

« En conséquence, les délégués réprouvent toute idée d'agitation et proclament bien haut que les Syndicats indépendants (sic!) du Sud-Est sauront, comme par le passé, lutter contre les agissements de la C. G. T., intervenir pour assurer la liberté du travail, demander les mesures nécessaires pour diminuer le coût de l'existence et développer la prospérité économique, réclamer la réalisation des réformes sociales qui permettront aux petits et aux humbles, aux faibles et aux déshérités du sort de prendre part au banquet de la vie. »

Et c'est tout ! Des précisions, en dehors de la lutte contre la C. G. T., n'en cherchez pas. Ces gens-là, comme leurs inspireurs, n'ont aucune idée positive, aucun programme de construction ou d'organisation. Briser des grèves et s'asseoir « au banquet de la vie » suffit à leur bonheur comme à leur ambition ! C'est ce qu'ils appellent « développer la prospérité économique » et « réaliser des réformes sociales ».

Eh bien ! si j'étais patron, j'y regarderais à deux fois avant de donner ma confiance et mon argent à deux ou trois douzaines de « pauvres bougres », obéissant au doigt... mais pas « à l'œil » à des mots d'ordre qui, pour eux, n'ont d'autre valeur que celle que l'on peut monnayer...

Je ne m'imaginerais pas surtout qu'une vie nouvelle circule dans les masses prolétariennes, parce que trois anarchistes en sommeil, flanqués de quatre socialistes mal repentis, ont un accès de fièvre jaune !

MAURICE GUÉRIN.

Carnet des coopératives

En attendant que soit créé un organisme commun d'achat pour les coopératives de consommation indépendantes, nous croyons intéressant de leur signaler les adresses de quelques coopératives de production auxquelles elles pourraient passer directement leurs commandes.

Vins. — Coopérative des vins : Le Foyer des Jeunes, à Langon (Gironde).

Fromages. Roquefort et Cantal : Société d'exportation du Plateau Central, 2 boulevard de Guizard, à Rodez.

Munster. Syndicat agricole de Vagney (Vosges). S'adresser à M. Mougel.

Salaisons, saucissons, boudin : Société d'exportation du Plateau Central à Rodez.

Verrerie : Cristallerie Fougeraise (Coopérative ouvrière de production) verres de lampes, en paquet, 35 francs ; en boîte ; 37,50. Verre tempête, 87 fr. 50 le cent ; verres jambe tirés, le cent 8 francs ; gobelets soufflés, le cent de 30 à 48 francs ; vases artistiques décorés.

Nous fournissons un catalogue complet sur demande adressée à la Vie Sociale, 31, rue de Bellechasse, Paris.

Enfin une maison de gros, la maison Vernhes, à Pantin, fournira aux Coopératives qui lui en feront la demande ses tarifs pour liqueurs, sirops (à partir de 3 fr. 50), rhum et kirsch (4 fr. 50), eau de fleur d'oranger (4 francs), etc., etc.

LES ACHETEURS DE
Montres, Pendules, Bijoux
ont le plus grand intérêt à consulter les
CATALOGUES ILLUSTRÉS envoyés FRANCO
PAR **F. AMIET** Ancien Directeur de l'Ecole
Municipale d'Horlogerie -
MAISON FONDÉE EN 1794 - BESANÇON (Doubs)

NOTES RURALES

Le Syndicalisme Agraire

Cette question préoccupe tous les bons esprits soucieux de la paix sociale par l'organisation professionnelle la plus adaptée possible aux besoins actuels ou immédiatement prochains des professionnels agricoles, de tous les professionnels agricoles. Des échanges de vues récents sur cette question ont montré parfois une véritable divergence de vues, le plus souvent une mentalité différente avec des tendances et des préférences plutôt qu'une opposition foncière. Il n'est peut-être pas inutile de résumer le débat dans ses grandes lignes et d'essayer d'en tirer une conclusion.

Il serait injuste (et nul n'y songe) de méconnaître les services rendus aux agriculteurs par le syndicat mixte, tel qu'il est compris par exemple à l'Union centrale de la rue d'Athènes, la plus puissante de nos organisations professionnelles : services d'ordre économique et social.

Certains lui objectent ceci : « Nous reconnaissons ces résultats bien volontiers, mais votre organisation que vous intitulez mixte n'est en somme qu'une organisation qui ressemble au syndicalisme patronal industriel. Il existe aussi un prolétariat agricole, il existe l'ouvrier agricole qui n'a que ses bras. Pour lui qu'avez-vous fait ? Or ce prolétariat grandit. La propagande socialiste le guette, les organisations révolutionnaires le sollicitent déjà. Et dans vos syndicats, il n'a pas sa vraie place. »

L'objection a sa valeur. Mais, dit-elle à ce syndicalisme : « Vous n'avez rien fait », ou, lui dit-elle : « Vous ne pouvez rien faire ». L'objection atteint-elle la manière dont ce syndicalisme a parfois été compris et réalisé ou l'institution elle-même ?

Nous accorderons facilement aux objectants qu'en fait, dans encore trop de régions, le sens social des syndiqués n'a pas été suffisamment orienté vers cette préoccupation des intérêts des ouvriers agricoles. Mais il n'en est pas ainsi partout, et par les coopératives notamment, une aide très efficace a pu être apportée aux ouvriers agricoles : non par des coopératives de denrées agricoles (elles n'intéressent que les exploitants) mais des coopératives, par exemple, d'alimentation ou d'habillement, d'ameublement ménager (pain, vin, épicerie, quincaillerie, etc.). L'enseignement agricole, les sociétés d'habitations à bon marché, les caisses de compensation pour allocations de famille appelées parfois caisses de sursalaire familial, sont encore des initiatives syndicales qui ont rendu de vrais services à l'ouvrier agricole. Avouons que ces moyens ne sont pas encore assez généralisés.

Avouons de plus que ce sont des palliatifs nécessaires, ce ne sont pas des remèdes. Il n'y a pas encore là la profession organisée.

Alors l'objection atteint-elle l'institution elle-même : « Ce syndicalisme prétendu mixte, précise l'objectant, ne peut rien faire d'essentiel pour le prolétariat agricole ». Est-ce vrai ?

Il peut souvent faire ceci. Faire accéder le prolétaire à la propriété agricole par le bien de famille, le don ou le fermage gratuit de vraies parcelles pour l'exploitation desquelles cet ouvrier désormais propriétaire, ou, au moins, exploitant trouvera, dans les syndicats tels qu'ils existent, les avantages auxquels il a droit en lui donnant sa vraie place.

Et voilà qui est plus qu'un palliatif, mais un vrai remède ; le plus habituellement il est possible.

Pas partout cependant, il faut le reconnaître. Le socialisme agraire proclame imminente l'industrialisation générale de l'agriculture, avec la concentration de la grande propriété et un prolétariat de plus en plus nombreux. Les faits contredisent cette prophétie. L'après-guerre nous a fait assister, au contraire, à la multiplication de la petite propriété au détriment de la moyenne et de la grande. Il est exact toutefois qu'un prolétariat agricole existe et

grandit, que ne pourra resorber ce mouvement vers la petite propriété. Ceci spécialement dans les pays de monoculture industrialisée (céréales, betteraves, vignes ou forêts).

Ce prolétariat agricole, subsistant malgré tout, se trouve avoir en face du patronat des intérêts communs (les intérêts généraux de la profession) mais aussi des intérêts opposés (de par le jeu de l'offre et de la demande du salaire).

Là, évidemment, et ce n'est pas un pis-aller, mais le moyen normal et légitime, des syndicats séparés, ouvriers d'un côté, patrons de l'autre, doivent se constituer avec une commission mixte, permanente, où chacun pourra discuter pour concilier les intérêts opposés, dans un esprit de loyauté, de justice et de paix.

Voici ce que, sans idée préconçue, il faut voir bien en face. Cette évidence s'impose de plus en plus à un bon nombre de dirigeants de l'Union centrale et du Comité d'initiative rurale, comme elle est celle des membres du secrétariat central d'initiative rurale. Devant ces problèmes, les plus timorés, ce ne sont pas les plus prudents. Oui, ce sont des cas d'espèces à trancher, c'est une opportunité à saisir, un moment à ne pas laisser échapper. Mais en face de la justice pour tous à maintenir d'abord, en face des dangers sociaux de trop de pusillanimité, nous disons franchement : Là où cette voie est reconnue nécessaire, il vaut mieux s'y engager cinq ans trop tôt, que cinq minutes trop tard.

GANAY.

Que chacun de
- NOS AMIS -
ait le droit de dire :
Je ne fume que le Nil

Voici notre devise :

L'ARGENT FRANÇAIS
AUX
ENTREPRISES FRANÇAISES
TRAVAILLEURS

Economiser l'argent,
c'est bien.
Savoir le défendre,
c'est mieux.



Le quart d'heure passé chaque semaine à lire la
COOPÉRATION FINANCIÈRE
COMMERCIALE et INDUSTRIELLE
peut éviter des années de ruine ou de gêne.

SOYONS LOGIQUES

A quoi bon économiser toute sa vie l'argent de ses vieux jours si l'on ne fait rien pour le préserver.

LA COOPÉRATION FINANCIÈRE
COMMERCIALE et INDUSTRIELLE
(Fondée pendant la Guerre)

tient au courant de tout ce qui peut réellement défendre ou préserver un avoir même quand on ignore la Finance.

Le Service d'essai gratuit d'un mois sur simple demande n'engage à rien, ne coûte rien, mais on apprend à nous connaître

Ecrire à La COOPÉRATION FINANCIÈRE
18, Rue Choron, Paris (9^e)
comme à un ami. Elle a un Conseil efficace pour tous les cas.

Coopérateurs !

Pour vos LIQUEURS, SIROPS, CAFES et THES adressez-vous à la Maison

TÉLÉPHONE : NORD 28-68

VERNHES

TÉLÉPHONE : NORD 28-68

12 et 14, rue Auger, à PANTIN (Seine)

FABRICANT DE LA

Florestine des Alpes

GRANDE LIQUEUR DE FRANCE

La vie sociale

LA BAISSÉ DES SALAIRES

Un remarquable exemple de règlement amiable

Nous avons rendu compte au jour le jour de la grève du textile du Nord, de ce lamentable conflit entraîné par l'attitude du Consortium patronal rompant par sa volonté seule le contrat collectif qu'il avait signé et refusant de négocier avec les organisations ouvrières.

Malgré notre désir de ne prononcer aucune parole qui puisse attiser la lutte des classes, nous avons été obligés de constater la responsabilité que dans cette affaire le patronat avait assumée.

D'ailleurs, le Consortium textile a signé lui-même l'aveu de sa culpabilité.

A l'issue de la grève n'a-t-il pas « dénoncé », par lettre recommandée, « tous les accords et contrats collectifs intervenus entre lui et les organisations syndicales, du 6 juin 1919 au 31 octobre, à partir du 7 janvier 1922 » ?

C'est reconnaître, comme les syndicats libres l'ont soutenu depuis le début du conflit, que ces accords existaient bien et demeuraient valables, puisque le Consortium a cru devoir, en novembre 1921, postérieurement à la reprise du travail, les dénoncer.

Il n'en est que plus intéressant de signaler l'attitude toute contraire adoptée par les patrons, dans une autre région, celle du Lyonnais.

M. Joseph Zamanski a récemment raconté, dans la *Libre Parole*, comment s'était constituée, dès octobre 1917, une commission mixte permanente qui, depuis cette date, a pu régler sans conflit le taux des salaires.

A cette époque, les syndicats libres du Lyonnais proposaient aux employeurs la création d'une commission mixte permanente.

En janvier 1918, les patrons, jusqu'alors sans cohésion, fondaient, afin de pouvoir utilement se rencontrer avec les délégués des syndicats ouvriers, une Chambre syndicale des tisseurs à façon.

Le 1^{er} mars 1918, par décision de la commission, les tarifs d'avant-guerre furent augmentés de 1 franc par jour.

En juin 1919, la Chambre syndicale des Fabricants de soierie se fait représenter, elle aussi, à la commission. Une augmentation de 100 0/0 est concédée, puis une nouvelle augmentation de 25 0/0 en février 1920 ; en mai suivant, dernière révision.

Ainsi, les étapes successives de hausses sont franchies sans incidents.

Mais voici que le moment vient où la baisse doit être envisagée.

Les syndicats libres auront-ils la force nécessaire pour empêcher, d'une part, que cette baisse ne soit trop brusque et pour faire accepter de leurs adhérents une diminution raisonnable ?

Certains les attendent à l'œuvre et témoignent de quelque scepticisme.

Il serait si agréable de pouvoir affirmer, une fois de plus, que les syndicats libres ne valent pas mieux que les autres !

Les pourparlers commencent le 3 février 1921. Ils durent trois mois. Les réunions furent parfois orageuses, chaque parti défendant avec acharnement son point de vue.

Enfin, au bout de trois mois, un accord est signé, fixant des paliers de réduction correspondant à la baisse progressive du coût de la vie.

Le réajustement s'est opéré sans qu'il ait été question de grève, ni de C. G. T., ni d'intervention gouvernementale.

La profession s'est faite à elle-même sa loi, et l'ayant votée elle lui a obéi.

Le difficile passage a été franchi sans misères pour les travailleurs, sans pertes de commandes pour les patrons, sans que la région ait été troublée par des visions de guerre sociale.

Est-il déraisonnable d'espérer que, par toute la France, ouvriers et pa-

trons comprendront la valeur d'un tel exemple ?

PIERRE LABAUME.

BILLET

Tartarinades

Bougre, que vous me feriez dire, ils y vont fort, quana us s'y mettent, les gens du Miai ! J'ai sous les yeux un journal qui s'imprime en Avignon, le « Courrier du Midi ».

Un bel article de M. Louis Sentupéry s'étale en première page. Il traite de l'Internationale des Syndicats d'employés chrétiens. Vous savez que cette Internationale compte 560.000 adhérents dont environ 460.000 Allemands.

Le président est un Allemand, Habermann. Les Français ont obtenu d'abord que le siège social soit à Paris, ensuite que le poste le plus important, celui de secrétaire général, soit occupé par un des nôtres, G. Tessier ; que le poste de vice-secrétaire soit confié à un Belge, Christophe. Enfin, parmi les commissaires figure une Française, M^{me} Simon.

Mais M. Sentupéry n'est pas moins indigné :

« Vous allez vous placer, s'écrie-t-il, sous la direction des assassins de nos soldats ! Un Boche va siéger, 5, rue Cadet. C'est lui qui présidera à l'organisation de nos syndicats français... Un Français et une Française occuperont une place subalterne se trouvant ainsi en minorité quand il plaira à ces Boches ! Non, vraiment, a-t-on réfléchi à cette absurdité criminelle ? A-t-on vu qu'on ouvrirait la porte toute grande aux catastrophes qu'apportent dans leur sac le président et ses comparses de Bochie ?

A-t-on réfléchi surtout au scandale inouï qu'une telle décision va produire sur les anciens combattants de la Grande Guerre ? Vous les oubliez, ceux-là, Messieurs !

Pourtant ce sont ceux-là qui vous permettent de vivre en ce moment, comme ce sont leurs camarades tombés au champ d'honneur qui vous ont sauvé de l'invasion, de la ruine totale, de l'esclavage honteux.

Attention ! beaucoup par dégoût pourraient bien s'éloigner d'une organisation qui les met sous la main du Boche, chaude encore du sang de leurs camarades et du leur.

« De grâce, que les dirigeants des Syndicats chrétiens évitent à la France de nouveaux massacres et de nouvelles hontes en rappelant au bon sens ceux des leurs qui semblent l'avoir perdu ! »

Ah ! ça, pour qui M. Sentupéry nous prend-il ?

Son embalement suffirait-il à excuser son ignorance ?

Où a-t-il vu que le président d'une Fédération internationale « siégeait » dans la ville où la Fédération a fixé son Bureau ?

S'imaginerait-il vraiment que M. Habermann va venir habiter Paris ?

Où a-t-il vu que le président d'une Fédération internationale dirigeait les Syndicats nationaux ?

A-t-il seulement jeté les yeux, une fois dans sa vie, sur les statuts de ces Fédérations qui, tous, réservent d'une façon absolue l'autonomie des organisations nationales.

Où a-t-il vu que le poste de secrétaire général est un poste « subalterne » ?

De quel droit, enfin, ce bouillant rédacteur, qui me paraît se connaître en syndicalisme comme Tartarin en chasse au lion, insulte-t-il ce Syndicat des employés chrétiens dont 950 membres sont tombés au champ d'honneur, en les accusant de pactiser avec les assassins et de préparer de nouvelles catastrophes ?

Il faudrait une bonne fois que les journalistes se donnent la peine, avant de lancer des accusations aussi graves, de connaître un peu les choses dont ils parlent.

Si M. Sentupéry avait réfléchi un instant il aurait compris combien ses attaques injurieuses sont blessantes pour des Français et pour des catholiques qui ont fait dans la guerre et dans la paix tout leur devoir. Il aurait félicité les organisations françaises d'avoir obtenu — alors qu'ils ne sont dans l'Internationale qu'une minorité, — et le Bureau central et le Secrétariat général de la Fédération.

Il aurait reconnu que ce n'est pas en les attaquant qu'il renforcera leur position et que s'associer comme il le fait inconsciemment, à la campagne contre le syndicalisme chrétien, c'est rendre plus difficile le rôle de nos représentants dans les groupements inter-

nationaux dont nous ne pouvons pas, sans danger pour la France, être absents.

Allons, M. Sentupéry, sans rancune, mais une autre fois, avant de vaticiner, renseignez-vous !

A TRAVERS la Presse syndicaliste

LE NORD SOCIAL

Le Nord Social consacre son numéro d'octobre-novembre à l'historique complet de la grève du Nord. C'est un document que doivent se procurer (21, rue Saint-Sauveur, à Lille) tous ceux qui veulent connaître exactement ce dur conflit et l'attitude qu'y ont observée les syndicats libres.

Charlemagne Broutin résume ainsi leur action :

« Les syndicats libres ont soutenu la lutte courageusement, patiemment, avec le calme que donne la justice d'une cause.

Ils ont posé les bases de l'avenir. Bientôt tous — sans exception — leur rendront justice.

Quant aux colères qu'ils ont soulevées, dit-on, dans un certain monde qui ferait mieux d'étudier et d'observer que de se fâcher, les Syndicats libres n'en sont pas plus émus que ce'a, au contraire.

Car après trente ans de jaunisse et de ténébreux quiproquos, toutes ces attaques en haut sont des libérations qui éclairent en bas, et des preuves indéniables qui attestent une indépendance réelle et nécessaire.

Enfin, ajoutons — car pourquoi ne pas dire aussi ce qui réjouit nos cœurs de catholiques, après avoir dit ce qui réjouit nos cœurs d'ouvriers ? — que les Syndicats libres ont par surcroît désolidarisé la religion.

Tout le monde, en effet, a pu constater ce fait nouveau que la grève, à aucun moment ne fut anticléricale et que le clergé a pu maintes fois traverser les cortèges les plus imposants sans soulever aucun murmure.

Et cela est une victoire pour l'avenir comme pour le présent. »

LE SYNDICALISTE INDEPENDANT

Le Syndicaliste indépendant, organe des syndicats indépendants d'Alsace-Lorraine, se prononce vigoureusement (numéro du 31 octobre) pour le maintien des huit heures :

« Il est bien curieux de constater qu'aussi longtemps que la situation économique prospérait et que la force syndicale était intacte, tous les patrons ou presque tous, — avec certaines différences d'enthousiasme il est vrai — semblaient avoir accepté le fait que dorénavant l'ouvrier ne travaillerait plus que quarante-huit heures et qu'on lui laisserait le temps de s'adonner au repos et aux joies de la famille. Et maintenant que nous nous trouvons dans une crise grave qui, elle, n'a pourtant pas été causée par la journée de huit heures, on commence à entendre de nouveau ces prophètes, qui déclarent avec une assurance aussi grave que dénuée de sens, que seule l'abolition de la journée de huit heures pourra nous sauver de la ruine.

La journée de huit heures se justifie d'elle-même pour l'ouvrier industriel et nous la défendrons de toutes nos forces. »

Dans le même journal, nous trouvons un piquant tableau des batailles entre majoritaires et communistes, dont les organisations cégétistes d'Alsace-Lorraine sont le théâtre.

« Entendons, d'abord, ce que dit M. Imbs, secrétaire général de l'Union régionale de la C. G. T. qui est, on le sait, un social-traitre, aux yeux des bolcheviks, au sujet de ses adversaires extrémistes (dans la Presse libre) :

« Je voudrais bien céder ma place à de plus « dignes » que moi, que ce soit un ancien professeur de guerre (Hueber) ou bien un pasteur protestant défroqué (Liebrich) ou un ancien candidat du parti radical (Schmitt) ou encore un ancien nationaliste allemand (Kirsch). Car ce sont ceux là qui s'empres-sent à crier à tous vents leur internationalisme récent, pour faire oublier leur attachement patriotique à l'empire allemand. Si les Allemands avaient vaincu, on ne trouverait ces gens-là pas même auprès de Scheidemann, mais auprès de Stresemann ou Traub (pangermanistes). »

« S'il (Kirsch) crie maintenant tellement : « A Moscou ! » c'est pour pouvoir retourner un jour à Berlin. »

« Que déduire de ces polémiques éccourantes ? D'abord que les socialistes soi-disant modérés auraient bien tort de se plaindre de subir la même campagne de diffamation et de violence qu'ils ont menée autrefois contre leurs adversaires non-socialistes et ensuite que les organisations cégétistes de Lorraine (et autre part ?) sont l'objet de luttes entre des « secrétaires » qui cherchent à s'en

emparer, non pas pour travailler au bien de la classe ouvrière, mais pour satisfaire à leurs ambitions personnelles et politiques. »

LA VOIX PROFESSIONNELLE

La Voix professionnelle, organe des syndicats libres de l'Isère, publie une intéressante étude de M. Rouast, professeur à la faculté de droit de Grenoble, sur l'impôt sur les salaires.

M. Rouast rappelle que l'impôt sur les salaires n'est qu'une des parties de cet impôt sur le revenu que la France doit à M. Joseph Caillaux.

Les anciens impôts directs (foncier, cote mobilière, portes et fenêtres, patentes) ont été supprimés et remplacés par l'impôt sur le revenu, qui se décompose en un impôt général sur l'ensemble des revenus et en des impôts spéciaux à chaque catégorie de revenus, appelés impôts cédulaires.

Toutes les sources de revenus sont atteintes :

Les porteurs de valeurs mobilières paient 10 0/0, ainsi que les propriétaires d'immeubles.

L'industriel et le commerçant paient 8 0/0 sur leurs bénéfices, plus la taxe sur le chiffre d'affaires.

Les professions libérales (médecins, avocats, avoués) paient 6 0/0, les agriculteurs 6 0/0, les fonctionnaires 6 0/0, les titulaires de pension 6 0/0.

« Dans ces conditions le législateur n'a pas voulu excuser les salariés en leur faisant la faveur d'être les seules personnes qui ne paieraient pas l'impôt sur les revenus de leur travail. Les salariés sont assimilés aux fonctionnaires, agriculteurs, médecins ou avocats. Ils paient comme eux 6 0/0 avec un minimum de base assez élevé et des réductions pour charge de famille. »

L'impôt sur les salaires est donc équitable dans son principe. Ce qu'il faut éviter, c'est que le minimum vital personnel ou familial soit atteint.

A PROPOS DES LOYERS

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Une nouvelle loi des loyers est en préparation à la Chambre. Elle sera sans doute votée avant la fin de l'année.

Mais actuellement presque tous les locataires reçoivent de leurs propriétaires des propositions de renouvellement avec augmentation.

Que faut-il faire ? Afin de permettre aux locataires de répondre à cette question nous croyons utile de leur rappeler les principes suivants :

I. — *Baux commerciaux, industriels et à usage professionnel d'avant-guerre :*

Ces baux sont prorogés de cinq ans sans augmentation à dater du 23 octobre 1919 s'ils prenaient fin avant cette date et à partir de la fin du bail si le bail expirait après la cessation des hostilités.

II. — *Baux d'habitation d'avant-guerre :* Même situation pour le départ de la prorogation, mais celle-ci n'est que de deux ans.

Cependant, pour les locataires mobilisés qui avaient un « petit loyer » la prorogation est égale à la durée de leur mobilisation.

III. — *Locations verbales d'avant-guerre* (c'est-à-dire locations résultant d'un simple engagement de location sans bail écrit.)

Ces baux ne prennent fin que par un congé donné par le propriétaire ou par un accord des parties qui ont convenu de faire cesser le bail à une époque déterminée.

La prorogation (2 ans pour les loyers ordinaires, durée de la mobilisation pour les petits loyers) ne court donc que de la date pour laquelle le propriétaire a donné congé.

(Sont qualifiés de petits loyers par la loi du 9 mars 1918 : dans le département de la Seine, les loyers de 500 francs pour le locataire marié, plus 100 francs pour chaque enfant de moins de 16 ans, ou pour chaque personne à la charge du locataire ou pour chaque fils ou membre de la famille mobilisé qui habitait sous le même toit. Dans les communes de 100.000 habitants ou celles situées à plus de 25 kilomètres ou à moins de 40 des fortifications, les chiffres sont de 350, 400 et 100 fr. Dans les communes de 100.000 à 200.000 habitants : 250 francs, 300 et 75 francs ; de 20.000 à 5.000 habitants : 150, 200 et 50 francs. Dans les communes de 5.000 à 1.000 habitants : 100, 150 et 50 francs.

Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Chrétiens

(SUITE ET FIN)

SEANCE DE L'APRES-MIDI

A 14 heures 30, M. Perrin, président de la métallurgie, donne lecture du rapport sur le projet gouvernemental des assurances sociales, projet présenté aux Chambres. Il montre ce qui existe tout autour de nous et ce que le gouvernement français veut faire ; il regrette qu'il ne soit pas fait une place sérieuse aux sociétés de secours mutuels et aux organisations professionnelles, il souligne en quoi cette loi peut et doit constituer surtout une loi de paix et de justice sociale et fait remarquer que c'est au retour des chères provinces revenues avec une organisation sociale que le gouvernement français s'est engagé à respecter, que nous devons ce projet gouvernemental. Après quelques mots de M. Tessier, félicitant le rapporteur de son exposé si lumineux et si complet, la parole est donnée à Mlle Goupil, présidente des dames employées, sur la formation et l'utilité des propagandistes.

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens prend de plus en plus d'extension, elle est devenue une force imposante avec laquelle le Gouvernement doit compter. Cependant il ne faudrait pas croire que tout est fait, les résultats acquis, si encourageants, demeurent insuffisants en regard de la tâche à accomplir, aussi notre propagande doit se faire de plus en plus active et opiniâtre.

Mais de quelle façon établir ce recrutement ?... En formant une élite capable d'entraîner les masses, car dans tous les régimes, chez tous les peuples, c'est toujours une élite qui domine et entraîne : douze apôtres ont converti le monde.

La tâche du propagandiste est importante et demande des vertus spéciales, aussi faut-il des syndiqués ayant des qualités particulières et la passion de faire le bien et de le faire faire, car la propagande syndicale catholique, ce n'est autre chose qu'un apostolat, c'est l'esprit de charité porté sur le terrain professionnel.

Ensuite, c'est au syndicat de développer ces précieux germes : l'action sociale réclame des dévouements ; elle sollicite des cœurs généreux, des âmes enthousiastes, mais elle exige plus impérieusement des concours éclairés et des esprits avertis. Par ailleurs, les propagandistes de l'action sociale catholique ont devant eux des concurrents redoutables, c'est pur enfantillage que de se représenter la propagande socialiste démunie de tous moyens d'action en dehors des violences de langage et de l'appel aux passions, l'effort d'éducation et de formation socialiste est sérieusement poussé. Il faut donc armer nos propagandistes, les équiper pour l'action.

Le syndicat devra se préoccuper de leur donner une formation au triple point de vue intellectuel, économique et moral.

Intellectuel en effet si l'on veut que le propagandiste exerce une profonde influence sur sa classe, d'ailleurs avant de répandre la bonne doctrine, ne doit-il pas s'en pénétrer lui-même. Il s'agit de faire un syndiqué qui connaisse le but pour lequel il se dévoue, pourquoi il se dévoue et qui sache le dire.

La formation économique doit accompagner la formation intellectuelle, la diriger de ce côté. Il ne faut pas que le moindre raisonnement d'ordre général sur le tra-

vail ou la moindre affirmation d'une feuille socialiste le déconcerte et le laisse sans réplique.

Enfin la formation morale et même sur-naturelle viendra vivifier, animer cette double formation, elle en sera le moteur et le régulateur. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir à côté du syndicat une organisation religieuse capable de communiquer à ses adhérents une foi à soulever les montagnes.

Le syndicat donnera cette triple formation par son journal, ses conférences, ses livres et revues, son cercle d'études et enfin des réunions spéciales pour cette élite.

Le propagandiste ainsi formé pourra aller jeter la bonne semence par des causeries syndicales dans les écoles, les patronages, il formera des sections syndicales. Il ira au devant de tous ceux qui travaillent et qui peinent, il leur parlera le langage du cœur et les convaincra de s'unir à nous. Cependant son action ne s'arrêtera pas à la porte du syndicat. Il y a beaucoup à faire à l'intérieur même, son zèle lui dictera de s'occuper des adhérents qu'il aura amenés au syndicat. Il visitera les sections pour y entretenir la vie.

Que ces syndiqués sentent en leur propagandiste une charité fraternelle capable d'aller jusqu'au dévouement, jusqu'au sacrifice même. Accueillant à tous, sans pédantisme dans ses rapports, mais avec une grande simplicité de manières, basée sur un esprit d'humilité, il fera naître la confiance, l'estime et l'affection. Il deviendra leur soutien et guide et sera le lien entre le bureau syndical et ces syndiqués.

Peut-être trouvera-t-on que la tâche du propagandiste est lourde et difficile, mais rappelons-nous que le but en vaut la peine. Partout où il y a une détresse à secourir, un catholique doit être là. Et ici il a la certitude de semer le bon grain que le Divin Moissonneur fera germer.

D'unanimes et chaleureux applaudissements éclatent à la conclusion du remarquable rapport de Mlle E. Goupil. M. Tessier est bien l'interprète de tous en félicitant la présidente du syndicat des dames employées. Puis il y a de nombreux échanges de vues sur la manière de comprendre la propagande et de l'intensifier. M. Ricordel souligne l'importance de l'affiche et des résultats qu'elle obtient.

Et enfin M. Tessier prend à nouveau la parole pour dégager pour tous les grandes leçons du Congrès. Pour nous redire une fois encore que : le Syndicat n'est pas pour nous une abstraction, une entité, mais bien une organisation vivante grâce au concours de cœur que chaque syndiqué lui donne.

La séance est levée.

Section des Dames

CONVOICATIONS

Dimanche 8 janvier, à 8 heures 3/4, rue Talensac, 18, Cercle d'études Syndicales. Sujet : La troisième Internationale.

Nous invitons très instamment toutes les syndiquées à cette réunion dont le sujet d'étude est des plus intéressants. La syndiquée qui présentera le rapport est extrêmement versée dans toutes ces questions sociales et son étude est des mieux documentée.

A l'issue du Cercle d'études, à 10 heures, réunion des Propagandistes.

VIE SYNDICALE

A TOUTES NOS CHERES SYNDIQUES

Nous voici à ce bon et très doux moment de l'année où l'on redit à ceux qui nous sont chers tous les souhaits du cœur. Et je bénis mon sort puisqu'il m'est permis d'exprimer, au nom de tous, ces vœux, ces souhaits à notre grande famille syndicale.

Bonne, heureuse, féconde année ! A notre Présidente d'abord, qui assume cette tâche, belle certes, mais combien immense de diriger le Syndicat. Qui dira les dons d'intelligence, de dévouement, de bonté qu'elle y prodigue. Que pour tout cela elle soit bénie ; que la prospérité toujours plus grande du Syndicat la récompense.

Bonne année aux membres du Bureau. Si elles sont à l'honneur, investies de la confiance de toutes, elles sont aussi très généreusement à la peine. Nous savons que leur activité et leur zèle sont sans mesure.

Et bonne année à toutes, bien chères Syndiquées. Attachées à votre Syndicat, lui apportant le concours de vos présences toujours plus nombreuses, de votre aide toutes les fois qu'il vous sollicite, de votre attachement toujours plus grand. Que cette année soit pour toutes une année de paix et de bonheur.

Que le Divin Maître de toutes les vies garde tous ceux qui vous sont chers, qu'il comble vos justes désirs, qu'il mette du soleil dans chacun des jours de cette année nouvelle.

Puis enfin je dis bonne année à notre Syndicat. Il est pour les travailleuses le foyer, la maison. Puisse-t-il voir se multiplier les membres de la famille, se développer les services bienfaisants, puisse-t-il surtout sentir s'exercer sa bienfaisante influence morale dans le monde du travail pour la prospérité et le plus grand bien de la France.

La Secrétaire : M. S.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Le 2^e Congrès National

(Suite)

Un délégué proposant que les patrons prennent à leur charge les versements des salariés, Michaud croit qu'il est préférable de demander aux ouvriers leurs participations aux charges. Le docteur Thiele fait observer que si on demande aux patrons de payer les 2/3 des cotisations, on sera obligé de leur donner également une place prépondérante dans l'administration des caisses. La proposition est alors retirée et le triple versement du salarié, du patron et de l'Etat est admis à l'unanimité. Admise également l'obligation pour le patron de prélever lui-même, sous sa responsabilité, le versement du travailleur.

Le Congrès accepte que certaines catégories de salariés, qui jouissent d'un régime spécial : cheminots, mineurs, inscrits maritimes, restent en dehors du projet actuel, à condition toutefois que les prestations qu'ils reçoivent soient au moins équivalentes à celles prévues.

Le rôle des mutualités est ensuite examiné, et le Congrès constate que le projet leur conserve une place dans le nouveau régime.

Puis l'assemblée passe à l'examen de la question de la limite maxima de salaires pour la participation aux assurances, fixée à 10.000 francs par le projet. L'avis unanime des délégués est que ce chiffre est insuffisant en raison de la situation économi-

que actuelle. Le docteur Thiele signale que le maximum vient d'être relevé en Alsace-Lorraine, et il propose de demander la fixation à 15.000 fr. du maximum ; certains délégués voudraient même qu'il n'y eût pas de maximum et que tous les salariés fussent imposés, étant entendu qu'à partir d'un certain chiffre ces assurés seraient assimilés aux assurés de la plus haute classe, alors que le projet prévoit seulement la possibilité pour les travailleurs dépassant le maximum de continuer à faire des versements à leur compte individuel d'assurance vieillesse ; le rapporteur signale qu'en Alsace-Lorraine l'assurance continuée est possible non seulement pour la vieillesse, mais également pour la maladie et l'assurance invalidité.

Le Congrès se prononce pour la fixation à 15.000 francs du chiffre maximum de salaires et adopte une motion demandant une modification du projet en ce qui concerne les assurances continuées.

Séance de l'après-midi

Le Congrès prononce l'admission de la Fédération du sous-sol qui a été constituée le matin même.

Le président soumet à la réélection le Bureau confédéral, qui est ainsi constitué pour l'année 1921-1922 :

Mlles Beeckmans, Danguy, Debray, De-caux ; Mme Simon ; Alouis, Antoine, Armand, Aubrée, Berbigier, Boynard, Chantrel, Chausfoin, David, Despont, Donguy, Huleux, Lambert, Lauret, Michaud, Oudin, G. Salvart, Schwab, Verdin, Zamanski et Zirnheld ; secrétaire général : G. Tessier ; secrétaire général adjoint : J. Mennelet.

Zirnheld annonce que M. l'abbé Brellaz, de Vasles (Deux-Sèvres) a spontanément offert, à la C. F. T. C., un prix annuel de 500 francs pour récompenser le propagandiste le plus méritant. Le Bureau confédéral propose, pour cette année, d'attribuer ce prix à la famille Brizion, en souvenir de notre regretté camarade.

Le Congrès salue avec une profonde reconnaissance le geste de M. l'abbé Brellaz et ratifie unanimement la proposition du Bureau confédéral.

Les délégués du sous-sol transmettent un vœu adopté par leur Fédération au sujet de la liquidation des retraites ; ce vœu sera transmis au Bureau confédéral avec mission de faire le nécessaire pour que satisfaction soit donnée aux desiderata des camarades mineurs.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)

Mlle Danguy présente son rapport sur l'organisation professionnelle et les assurances.

Après avoir insisté sur l'importance de la nouvelle réforme et après avoir rappelé les efforts accomplis par les catholiques sociaux : de Mun, en 1886 ; de Gailhard-Bancel, en 1906, etc..., pour obtenir un régime qui tienne compte des réalités et des nécessités de chaque profession, Mlle Danguy reprocha au projet de ne pas tenir assez compte des conditions et des intérêts différents des diverses professions et de ne pas laisser une part assez grande dans l'administration des diverses institutions d'assurances à la profession organisée.

Zamanski, qui préside la réunion, remercie, au nom du Congrès, Mlle Danguy de son rapport si apprécié ; il précise qu'ayant toujours eu pour principe que l'organisation professionnelle doit être à la base de toute organisation sociale, nous devons examiner s'il est possible d'accepter le projet de loi tel qu'il est conçu, avec organisations régionales, ou au contraire essayer d'y faire introduire le plus de perfectionnements possible dans le sens de l'organisation professionnelle.

Le docteur Thiele déclare que les Alsaciens-Lorrains sont pour une organisation inter-professionnelle en raison de la solidarité qui doit exister entre tous les travailleurs ; ce qu'il importe, par contre, de demander, c'est que les élections aux divers organismes prévus pour l'application de la loi soient faites sous le régime de la répartition proportionnelle.

Une discussion très longue et très animée s'engage alors, des délégués faisant valoir tour à tour les avantages et les inconvénients de l'organisation professionnelle des caisses d'assurances ; plusieurs soulignent que le régime uniforme prévu pour toutes les professions, qui a été une des causes de l'échec de la loi sur les retraites ouvrières, a été conservé dans le projet actuel ; que ce régime n'est pas logique, puisque si, dans certains métiers, les travailleurs peuvent attendre jusqu'à 60 ans le moment prévu pour la retraite, il en est d'autres au contraire où les salariés ne peuvent attendre cet âge.

A la suite de cette discussion, à laquelle prennent part notamment Zirnheld, Zamanski, le docteur Thiele, Michaud, Guérin, Hainigie, Mlles Danguy et Debray, le congrès, reconnaissant que la question n'est pas suffisamment au point pour prendre une décision, décide de renvoyer aux Unions régionales et au Bureau confédéral, l'étude de l'adaptation du projet de loi aux conditions spéciales à chaque profession.

(A suivre.)

Le Gérant : E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie DUPAS et C^o,
57, rue Saint-Clément.

Maison LEGLAS=MAURICE LEGLAS=MAURICE & JAMIN

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits — Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS